

L'an deux mille dix-huit, le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 30 MARS 2018			
PRESENTS (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre PORROT Christophe MORENAS Monique TAILLARDAT Denis	TRILLES Jean-Paul MAZET Mylène FAVEREAU Thierry	BROCHEC Christian FITZPATRICK Marion LACHEZE Marie-Renée
ABSENT EXCUSE	LALOUE Elodie VALDATI Didier	MONNEY Carine	WILKES Colin
ABSENT			
PROCURATION	WILKES Colin donne procuration à FITZPATRICK Marion MONNEY Carine donne procuration à TAILLARDAT Denis VALDATI Didier donne procuration à ESPOSITO Fabrice		
SECRETAIRE DE SEANCE	TAILLARDAT Denis		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 24 mars 2018)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1) - Vote du Compte Administratif 2017 :

M. le Maire quitte la salle.

Mme MORENAS, doyenne de l'assemblée, présente le compte administratif,

A la fin de l'exercice, l'excédent de fonctionnement est de 508 903.69 € et le déficit d'investissement de 180 358.77 €, en concordance avec le compte de gestion. Les restes à réaliser d'investissement pour un montant de 215 038.63 € en recettes et 223 791 € en dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote le compte administratif 2017.

2) – Vote du Compte de Gestion 2017 :

M. le Maire regagne la salle.

Il communique au conseil les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal pour la commune qui présente un déficit de 180 358.77 € en investissement et un excédent de 508 903.69 € en fonctionnement hors restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte.

3) – Affectation du résultat :

A la fin de l'exercice, l'excédent de fonctionnement est de 508 903.69 € et le déficit d'investissement de 180 358.77 €, en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur BOURGAREL, Receveur Municipal. Compte tenu des restes à réaliser d'investissement pour un montant de 223 791 € en dépenses et de 215 038.63 € en recettes, il est nécessaire, pour financer tous les restes à réaliser, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de 2017, soit 100 000 € en section d'investissement. Le résultat excédentaire de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2018 sera de 408 903.69 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation ci-dessus.

4) - Vote des 4 taxes :

M. le Maire présente les prévisions de recettes des quatre taxes établies par les services fiscaux à taux constant, soit 308 532 €.

Les recettes constatées permettant d'équilibrer le budget, il n'est pas nécessaire de modifier les taux appliqués en 2017 à savoir : Taxe d'habitation 10.48% ; Taxe Foncière Bâtie 15.10% ; Taxe Foncière Non Bâtie 52.85% ; CFE 15.83%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition communaux, soit :

- Taxe d'habitation 10.48% ;
- Taxe Foncière Bâtie 15.10% ;
- Taxe Foncière Non Bâtie 52.85% ;

- Cotisation foncière des entreprises 15.83%.

5) – Vote du Budget Primitif 2018 de la Commune :

Les travaux non terminés à la fin de l'année 2017 seront poursuivis en 2018. La section d'investissement est en suréquilibre à 595 268.77 € en dépense et à 779 560.77 € en recette par prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 279 590.14 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 033 201.50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2018.

6) – Questions diverses :

M. le Maire informe les élus que :

- a- Ce week-end a lieu un rassemblement de camping-caristes aux abords de la salle polyvalente et du lac.
- b- Il est prioritaire de finaliser le programme de la journée d'inauguration du 12 mai, la commission communication se réunira mardi 10/04 à la Mairie,
- c- Mme Lacheze distribue les invitations aux assemblées générales du Comité des Fêtes et du Comice Agricole qui se tiendront le samedi 21 avril salle Jules Ferry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.